



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2024**

**DELIBERATION 2024\_019**

**DENOMINATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE RUY**

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-quatre, le cinq du mois de février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 30 janvier 2024

Quorum : 14

**Présents :** Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO

**Excusés :** Guy RABUEL (pouvoir à Pascal FARIN), Elidia BERENFELD (pouvoir à Denis GIRAUD)

**Absente excusée :** Véronique REBOUL

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir :** 23

**Secrétaire de séance :** Karine PLATEAU

Sur proposition du Maire, il est proposé au conseil municipal de baptiser du nom de « Paul de Belval » l'école élémentaire de Ruy.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

[Pour : 18 voix, Abstentions : Mmes COLOMB et RABATEL, MM. FARIN et pouvoir de M. RABUEL, RENAUD]

**Décide de dénommer l'école élémentaire de Ruy « Paul de BELVAL »**

Ainsi fait et délibéré en séance, le 14 mars 2024

Le Maire, Denis GIRAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau \_ Séance du 5 février 2024

Délibération n° 2024\_019